

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 SG 33 Subvention (10 000 euros) et convention de partenariat avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune relatif au projet Avenue du Street Art 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure une convention avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune relatif au projet Avenue du Street Art 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de partenariat avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune relatif au projet Avenue du Street Art 2017, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune relatif au projet Avenue du Street Art 2017

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention prévue par la convention fixée à 10 000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6573, rubrique 415, ligne VF88005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, ou exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO